

MONSIEUR ROBERGE, PRENEZ DONC L'ÉTÉ POUR CONSULTER !

Stéphane Soumis



Une fois de plus, nous faisons face à un ministre de l'éducation qui a affirmé qu'il consulterait le personnel de l'éducation, mais qui, malheureusement, ne le fait pas. Bien au contraire! Il improvise au gré de ses croyances, dirait-on, sans réfléchir aux impacts de ses décisions sur le personnel, tout particulièrement sur le personnel de soutien scolaire qu'il ne prend même pas la peine de nommer. Dans le journal La Presse au lendemain de sa nomination, nous pouvions lire une citation de monsieur Roberge « Je suis pressé de commencer, mais je n'arrive pas avec un bulldozer. Il va falloir écouter le monde – les parents, les profs, les employés de soutien, les directions d'école ».

Les maternelles 4 ans mur à mur. Qui a été consulté? Pas le personnel de soutien en tout cas. Pire! Le premier ministre, pour appuyer son ministre de l'Éducation, a dit en chambre : « Vous avez le choix entre une garderie avec deux tiers d'employés qui sont des techniciens de garde, ou une maternelle 4 ans avec des enseignants avec toute l'équipe de spécialistes de l'école primaire ». Nous nous le savons, la pénurie de locaux et de personnel dans les écoles est bien réelle, n'en déplaise au ministre. Et si, par chance, des espaces sont disponibles pour accueillir des classes de maternelle 4 ans, ils sont inadaptés à cette clientèle.

La bonification du parascolaire au secondaire, qui a été consulté? Pas le personnel de soutien en tout cas. Ces heures quotidiennes additionnelles auraient pu être dédiées expressément et exclusivement aux techniciens en loisirs. Or, dans les règles budgétaires, ils sont nommés, certes, au même titre que d'autres classes d'emploi.

L'ajout de récréations. Qui a été consulté ? Pas le personnel de soutien en tout cas. Vingt minutes de récréation. Il n'y a rien là, diront certains. Eh bien oui ! Car si ces minutes supplémentaires s'en vont dans la cour des enseignants, pour les éducateurs, éducatrices en service de garde, il y aura un impact certain.

L'abolition des commissions scolaires. Pour septembre on nous annonce que le gouvernement déposera son projet de loi. Qui sera consulté? Espérons le personnel de soutien scolaire car cela nous touche en premier lieu. Une décentralisation de qui? de quoi? comment? Les centres de services? Les ressources commissions scolaires? Etc...

Le ministre par son attitude de « Si j'y crois, c'est que c'est bon ! » fait fi des réalités du milieu et ça, c'est pas mal comme conduire un bulldozer! Il n'est pas trop tard pour consulter, le personnel de soutien doit être écouté !

Demande de remboursement des frais de scolarité

Vous avez fait des cours cette année en lien avec votre travail (et reconnu par le Ministère)? N'oubliez pas que vous pouvez faire une demande de remboursement pour les frais de scolarité! Date limite : 30 juin! Détails sur notre site internet (<http://ssepi.lacsq.org/>) ou en appelant à la CSPI, au poste 19840.

Important! Respect de la date de retour au travail!

À la rentrée scolaire, vous devez être de retour à la date prévue par l'employeur (SAUF si vous avez l'autorisation de celui-ci). La CSPI pourrait procéder à des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement si vous n'êtes pas présent dès la première journée de travail. C'est votre responsabilité d'entrer en contact avec votre milieu afin de connaître la date de retour. Bien sûr, le syndicat ne connaît pas les horaires de chacun des milieux, nous vous référons donc à votre direction.

Horaire d'été

Du 24 juin au 28 juin 2019 :
Réduction d'une heure de l'horaire (en fin de journée).



Du 1^{er} juillet au 16 août 2019 :
Réduction d'une demi-heure (30 minutes) de l'horaire (en fin de journée), les lundis, mardis, mercredis et jeudis et réduction de 3 heures de l'horaire, les vendredis après-midis.

En cas d'absence le vendredi (maladie, vacances ou autres), celle-ci sera considérée comme une journée complète de travail, soit 7 heures. Voici les modalités d'application de cet horaire pour les salariés(es) à temps partiel :

Cette réduction s'applique au prorata des heures prévues à l'horaire

Tâche 80% (80% de 5h00) : 4 heures de réduction par semaine

Tâche 50% (50% de 5h00) : 2,5 heures de réduction par semaine

Prenez note que le bureau syndical sera fermé du 22 juillet au 9 août inclusivement.

Sécurité d'emploi, service direct à l'élève (SDÉ)

SÉANCE D'INFORMATION

POUR TOUS LES RÉGULIERS À LA ROTONDE DU CENTRE ADMINISTRATIF (550, 53^E AVENUE, Pointe-aux-Trembles)

13 juin 2019

Séance d'informations (entre 16 h et 19 h 00)

Vous pouvez venir chercher vos documents pour la séance du 25 juin. Si vous avez des questions vous pourrez les poser au service des ressources humaines ou à votre représentante syndicale. **Il n'y aura pas de présentation ou discours, seulement des gens à votre disposition.**

SÉANCE D'AFFECTATION À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON

Les salariés réguliers

25 juin 2019

S'adresse à : Tous les salariés réguliers (tech. en service de garde, T.E.S, T.T.S, SDG, PEH). Tous les salariées et salariés permanents susceptibles d'être supplantés ou désirant obtenir un poste vacant.

8 h 15-8 h 45: Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 1 à 380**)

8 h 45 à 11 h 45: Déroulement de la séance pour les rangs no 1 à 380

11 h 45-12 h 45: Lunch

12 h 45 à 13 h 30: Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 381 et plus**)

13 h 30 à 18 h 00: Déroulement de la séance pour les rangs no 381 et plus

La liste d'ancienneté sera transmise lors de la séance d'informations du 13 juin 2019 et elle devrait aussi être disponible sur l'intranet. De plus, les cartons d'ancienneté seront distribués dans les écoles avant la séance.

14 août 2019 à l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry

Tous les salariées, salariés réguliers, les gens du chapitre 10 et les temporaires peuvent se présenter

8 h 45 : Salariés en disponibilité, salariés visés par une protection salariale, ensemble des salariés (cartons blancs), salariés mise à pied depuis moins de deux ans (cartons mauves)

9 h 45 : Salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant 1820 heures et plus, par classe d'emploi (cartons roses), salariés visés par le chapitre 10, inscrits sur la liste de durée d'emploi, ayant complété sa période de probation (cartons jaunes), autres salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche sans tenir compte l'ordre de durée d'emploi et sans égard à la classe d'emplois (formulaire à compléter), toutes autres personnes (formulaire à compléter)

12 h 30-14 h : Lunch

14 h à 17 h : Les salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (clause 7-1.27)

Mobilité interne 7-8.00 des arrangements locaux

Deux salariées, salariés dans un même corps d'emploi peuvent convenir de s'échanger leurs postes dans la mesure où les deux directions concernées acceptent ces mutations et que ces postes comportent le même nombre d'heures de travail/semaine. La demande doit être faite **au plus tard le 15 août 2019, 16 h.**

Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720